

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2015.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- a) Décision n° 2015-30 : Convention avec un artiste dans le cadre «1 mois/1 artiste» (Charlotte Perrin)
- Délibérations :
 1. Avenant à la convention relative à la plate-forme sur le droit des sols.
 2. Fusion des syndicats d'assainissement SIARVA (Syndicat Interdépartemental d'Assainissement Rationnel de la Vallée de l'Aubette) et SIAMHLM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan - Hardricourt - Les Mureaux)
 3. Conventions de gestion provisoire relatives aux compétences transférées à la Communauté Urbaine
 4. Désaffectation matérielle et déclassement formel de l'école Valery
 5. Approbation de la modification des statuts de Seine&Vexin : Prise de la compétence « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications »
 6. Commerces de détails : autorisation d'ouverture le dimanche pour l'année 2016.
 7. Budget communal 2015 : admission en non-valeur
 8. Budget communal 2015 : décision modificative n°3
 9. Budget communal 2016 : autorisation d'ouverture des crédits d'investissement
 10. Convention de remboursement de fourniture de chaleur par Seine&Vexin, Communauté d'Agglomération à la commune de Meulan-en-Yvelines
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT			X	Ergin MEMISOGLU	
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				

M.	Jean-Pierre COUFFIN	X			
Mme	Marie-Odile BILLET			X	Max ROBERT
M.	Jean-Claude BROSSARD	X			
Mme	Florence QUILLET	X			
M.	Axel ROMERA			X	Simone BARBIER
Mme	Simone BARBIER	X			
M.	Jean-Marc NEAU	X			
Mme	Lysiane DA SILVA	X			
M.	Jordan FOSSE	X			
Mme	Dominique MESLET	X			
M.	Bruno DESEQUELLE	X			
Mme	Karima HAFID	X			
M.	Max ROBERT	X			
Mme	Catherine DESCOUT			X	Dominique MESLET
M.	Brahim MEKERRI	X			
Mme	Cirila JOND-NÉCAND			X	Daniel LATTANZIO
M.	Jean-François CADOT	X			
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X			
Mme	Catherine BAUDUIN	X			
M.	Patrice DUC			X	Jean-François CADOT
M.	Daniel LATTANZIO		X		
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE		X		

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 23

votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan FOSSE est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 09 décembre est adopté par 29 voix pour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- a) Décision n° 2015-30 : Convention avec un artiste dans le cadre «1mois/1artiste» (Charlotte Perrin)

DELIBERATIONS

N°12 417 : Signature d'un avenant visant la prolongation d'un an du service commun assuré par la plateforme droit des sols

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer avec le Président de Seine&Vexin Communauté d'agglomération ou son représentant, l'avenant prolongeant d'un an la convention cadre relative à la mise en place de la plateforme de services pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ci-annexée.

N° 12 418 : Procédure de fusion des syndicats d'assainissement SIARVA (Syndicat Interdépartemental d'Assainissement Rationnel de la Vallée de l'Aubette) et SIAMHLM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan-Hardricourt-Les Mureaux)

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **APPROUVE** le projet de périmètre de fusion des syndicats SIARVA et SIAMHLM au sein d'un nouveau syndicat d'assainissement
- **APPROUVE** le projet de statuts du futur syndicat, tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 12419 : Approbation de la convention de gestion provisoire relative aux compétences voirie, éclairage public, eau et assainissement entre la commune de Meulan-en-Yvelines et la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** les conventions de gestions provisoires relatives aux compétences voirie, éclairage public, eau et assainissement, entre la commune de Meulan-en-Yvelines et la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, passée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2017.
- **RAPPELLE** que la commune ne perçoit aucune rémunération au titre de l'exécution de la présente convention.
- **DIT** que pour l'exercice des missions et compétences objets des présentes conventions, la commune interviendra dans les limites de l'annexe budgétaire définie par la communauté urbaine, au plus tard au vote du budget primitif pour l'année 2016.
- **DIT** que dans l'attente des annexes budgétaires, la commune est autorisée à exécuter les conventions dans la limite des crédits 2015 en fonctionnement et des restes à réaliser ou crédits de paiement en investissement, hors charges et produits rattachés à l'exercice 2015 déjà pris en compte dans les résultats 2015.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions, ainsi que tout acte nécessaire à leur mise en œuvre.
- **PRÉCISE** que cette délibération prendra effet sous réserve de l'édiction de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au 1^{er} janvier 2016.

N° 12 420 : Désaffectation matérielle et déclassement formel de l'Ecole Valery

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **APPROUVE** la désaffectation matérielle du bien situé 6, rue Valéry,
- **PROCEDE** au déclassement formel du domaine public communal des parcelles cadastrées C n° 252, d'une superficie de 610 m², et C n° 251 d'une contenance de 779 m².

N° 12 421 : Approbation de la modification des statuts de Seine & Vexin, communauté d'agglomération ; compétence « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques »

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 abstentions (Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO, Cirila JOND-NECAND) :

- **APPROUVE** la modification des statuts de Seine&Vexin Communauté d'agglomération par l'ajout au sein des compétences facultatives de la compétence « *Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques* » visée à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son intégralité
- **DONNE** mandat au Maire ou son représentant pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 12 422 : Commerce de détails : autorisation d'ouverture le dimanche pour l'année 2016

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **APPROUVE** l'autorisation donnée aux magasins de commerce de détail situés sur le territoire de la Ville à ouvrir 10 dimanches : 14 février (Saint Valentin), 6 mars (fête des grands-mères), 27 mars (Pâques), 29 mai (fête des mères), 19 juin (fête des pères), 2 octobre (fête des grands-pères) 9 octobre (Festival des fromages), 4, 11 et 18 décembre (fête de Noël).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 12 423 : Budget communal – admission en non-valeur

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

La Commission des finances ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 10 694,10 € (liste n°925270511) ;
- **REJETTE** les créances pour un montant de 188,16 € (titres 610/2009, 146/2004, 1683/2004, 124/2005, 211/2005, 638/2006) ;
- **PRONONCE** le montant de 841,57 € en créances éteintes par décision de justice (liste n°1574560511).

N° 12 424 : Budget communal – décision modificative n° 3

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

La Commission des finances ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 selon le détail suivant :

Dépenses d'investissement :

➤ Article 2151	Chapitre 21 :	- 17 280, 50 €
➤ Article 204132	Chapitre 204 :	+ 17 278, 50 €
➤ Article 10223	Chapitre 10 :	+ 2 €
➤ Article 21318	Chapitre 041 :	+ 13 771 €
➤ Article 2151	Chapitre 041 :	+ 22 677 €
➤ Article 2313	Chapitre 041 :	+ 3 348 €

Recettes d'investissement :

➤ Article 2313	Chapitre 041 :	+ 39 796 €
----------------	----------------	------------

N° 12 425 : Budget 2016 - autorisation d'ouverture des crédits d'investissement

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

La Commission des finances ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **DÉCIDE** les autorisations de crédits listées ci-dessous :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	100 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	343 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	200 000 €

- **DIT** qu'en cas de consommations de crédits, ces autorisations seront inscrites au budget primitif 2016 lors de son adoption.

N° 12 426 : Convention de remboursement de fourniture de chaleur par Seine&Vexin, Communauté d'agglomération à la commune de Meulan-en-Yvelines

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

La Commission des finances ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :



- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée dont la durée est identique à celle de la convention de fourniture de chaleur soit 10 ans à partir du 1^{er} juillet 2013. Son échéance intervient le 30 juin 2023.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h25.